

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des finances

chargée de l'examen du préavis N° 2026/49 - Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel 2026 : octroi d'un crédit complémentaire de CHF 345'000.-

Présidence :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; M. Serge DE RIBAUPIERRE (v'lib.-LC) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Olivier KASER (PLR) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Guillaume MATTHEY (EàG) ; Mme Gaelle MIELI (soc.) ; M. Joël OGUEY (UDC) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ;
Membres excusés :	Mme Lana DAMERGI (EàG)
Municipal :	M. Julien EGGENBERGER, Municipal en charge de FINANCE ET MOBILITE.
Invité-e-s :	M. Louis-Marie LE BOT, chef du service des Finances ; M. David BOURDIN, chef de division Domaine et Patrimoine
Notes de séances :	Mme Elisabeth HUBER
Rapportrice de commission :	Mme Pauline BLANC

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 23 septembre 2026

Début et fin de la séance : 18h30-20h30

Le présent préavis propose de remplacer le projet « Toiture du Chalet-de-la-Ville et étable » adopté dans le cadre du préavis No 2025/34 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines crédit cadre 2026 » par deux projets : construction d'un nouveau hangar au Chalet-de-la-Ville et rénovation de portes, façades, conduites et toitures dans les domaines agricoles.

M. BOURDIN explique qu'il s'agit un crédit complémentaire pour la construction d'un hangar dans un domaine agricole et la rénovation de façades, conduites et toitures dans d'autres domaines agricoles. Pour financer cet objet, le service renonce à un autre objet prévu dans le préavis initial pour CHF 280'000, soit la réfection de la toiture Chalet-de-la-Ville et étable. Ce hangar permet d'obtenir un fermage afin de financer ce crédit complémentaire.

Conseil communal de Lausanne

La discussion générale n'est pas demandée.

Mme la Présidente passe en revue le préavis chapitre par chapitre.

Ce préavis n'a suscité aucune question de la commission.

Mme la Présidente propose de voter les 4 conclusions de ce préavis en bloc.

Conclusion de la commission :

Vote en bloc des conclusions 1 à 4 :

- **14 OUI**
 - **0 NON**
 - **0 Abstention**
-

Lausanne, le 30 septembre 2026

La rapportrice :
Pauline Blanc